



PERMANENCE JURIDIQUE

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) a pour principale mission d'offrir gratuitement un accès au droit à l'ensemble des citoyens.

Pour toute question juridique (divorce, garde d'enfants, succession, licenciement, litige, etc.), des permanences sont organisées sur le site de Caraman au 7 avenue du 8 mai 1945 de **10h00 à 12h00** .

Cette permanence est ouverte à tous les habitants du territoire.

Sur rendez-vous au 05 31 50 45 34